

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 24° de l’article 4 du *Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels*

CONTRATS DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION

Exercice financier : 2025-2026

Trimestre : juillet-août-septembre 2025

Nom du fournisseur	Date	Description du contrat	Montant du contrat
Aucun contrat de publicité et de promotion n’a été accordé pendant la période.	-	-	- \$